

PROJET D'ÉVALUATION DU LGT

Objectifs

Garantir la valeur du diplôme et des formations.

Entretenir et développer un dialogue serein avec les élèves et leur famille.

Définir des modalités d'évaluation partagées.

Garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leurs poursuites d'études.

Intégrer bienveillance, transparence.

Données générales :

Nombre de devoirs par semestre : 4 (minimum)

L'enseignant choisit librement des coefficients adaptés à chacune de ces évaluations.

L'enseignant est seul juge de la représentativité de la moyenne de l'élève.

Les enseignants proposent une variété de modalités et de situations pour évaluer des connaissances, des compétences, et des capacités différentes et complémentaires.

Pour résumer, les évaluations répondent :

- à une diversité de formes d'évaluations,
- à la progressivité des apprentissages,
- au dispositif d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- à la liberté pédagogique de l'enseignant

L'évaluation de l'enseignement moral et civique, des enseignements avec travaux pratiques, de l'EPS peuvent présenter des adaptations.

Modalités de rattrapage :

En cas d'absence, et si l'enseignant le juge nécessaire, il y aura un devoir de rattrapage.

Selon l'enseignant, les modalités de rattrapage possibles sont les suivantes :

- rattrapage en classe
- créneau hebdomadaire commun surveillé par un enseignant - en dehors de l'emploi du temps de l'élève (ex : lundi 8h-10h / vendredi 15h30-17h30)
- devoir de remplacement en fin de semestre

Si l'enseignant considère que la moyenne semestrielle ou annuelle n'est pas représentative, l'élève sera convoqué à une épreuve ponctuelle. La note obtenue sera la note du semestre ou de l'année.

La Provisoire :

L'élève :

Responsable légal :